

Réponse du Conseil administratif:

- à la motion de la commission sociale et de la jeunesse, acceptée par le Conseil municipal le 14 septembre 2005, intitulée: «Nuisances liées à la consommation et au trafic de drogue: faisons face à nos responsabilités» (M-551);
- à la motion de la commission sociale et de la jeunesse, acceptée par le Conseil municipal le 12 mars 2002, intitulée: «Améliorons la qualité de vie à la place des Volontaires et dans le périmètre du Bâtiment des Forces-Motrices» (M-264);
- aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 9 mars 2004, sur la pétition intitulée: «Problèmes causés par le regroupement de bandes de jeunes dans le quartier des Grottes» (P-86);
- aux conclusions de la commission sociale et de la jeunesse, acceptées par le Conseil municipal le 17 mai 2006, sur la pétition intitulée: «Contre le trafic de drogue dans le quartier des Eaux-Vives» (P-166).

TEXTE DE LA MOTION M-551

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de continuer le travail entamé avec les autorités cantonales visant, lors d'assemblées publiques, à écouter et à prendre en compte les doléances des habitant(e)s, commerçant(e)s, usagers(ères) des quartiers de la ville;
- de poursuivre sa réflexion avec les instances et les services de la Ville concernés, ainsi qu'avec les associations sur le terrain, pour proposer des réponses concrètes aux inquiétudes légitimes exprimées par les habitant(e)s, par exemple donner de nouvelles compétences aux agent(e)s de sécurité municipaux pour leur permettre de verbaliser les personnes qui commettent des déprédations sur le quai des Eaux-Vives;
- de faire en sorte que les solutions envisagées soient durables et respectueuses de la politique de la drogue de la Confédération (prévention, thérapie, réduction des risques et répression) pour éviter de déplacer constamment de quartier en quartier les scènes genevoises de la drogue;
- d'informer régulièrement les habitant(e)s sur les actions mises en place par la Ville pour lutter contre les nuisances liées au trafic et à la consommation de

drogues, tout en insistant sur le fait que les autorités ne peuvent se passer de l'implication de chaque citoyenne et citoyen dans la prise en charge de la vie commune autour des espaces publics;

- de favoriser les aménagements urbains, ceux-ci étant susceptibles de diminuer la violence et la petite délinquance, en facilitant la convivialité, la sécurité et la solidarité dans les quartiers, par exemple en éclairant la zone de Baby-Plage.

TEXTE DE LA MOTION M-264

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à faire respecter, dans la mesure de ses attributions et de ses compétences, le droit et l'ordre public sur l'ensemble du territoire de la Ville de Genève;
- à étudier au plus vite des outils de prévention visant à un meilleur encadrement et soutien des victimes de la drogue en ville de Genève;
- à former rapidement, dans le cadre de ses actions visant à développer l'appropriation du quartier par ses habitants et ses usagers ainsi qu'à renforcer le sentiment de sécurité, un groupe de travail réunissant des travailleurs sociaux, les associations œuvrant sur le terrain, des îlotiers cantonaux et municipaux, des représentants des habitants, des commerçants, des propriétaires d'établissements publics et des acteurs culturels ainsi que les maisons de quartier les plus proches;
- à organiser avec ce groupe de travail, dès ce printemps, une série d'actions et de réalisations visant à se réappropriier les espaces publics du quartier;
- à informer régulièrement le Conseil municipal sur les expériences en cours et leurs résultats.

TEXTE DES CONCLUSIONS SUR LA PÉTITION P-86

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-86 au Conseil administratif avec la recommandation de poursuivre les efforts et les démarches déjà entreprises dans le sens des réponses données aux habitants.

TEXTE DES CONCLUSIONS SUR LA PÉTITION P-166

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-166 au Conseil administratif avec les recommandations suivantes:

- appliquer, avant l'été 2006, les conclusions de la motion M-551;
- éclairer la zone entre le jet d'eau et Baby-Plage, avant l'été 2006.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Introduction

Ces différents textes relevant d'une même problématique générale, le Conseil administratif a souhaité y répondre de manière groupée.

Face à une situation aussi complexe que celle induite par la consommation et le trafic de drogue, il convient d'adopter une attitude nuancée: ne pas nier un état de fait et les nuisances qu'il engendre, ni le dramatiser pour attiser inutilement les sentiments d'insécurité!

Tout le monde sera d'accord pour affirmer qu'il est impossible d'envisager une solution unique. Dans ce domaine, le Conseil administratif a privilégié une politique pragmatique et décidé de mettre en place une multitude de petites actions de proximité, qui se complètent les unes les autres, et qui sont les éléments d'une politique de prévention et de suivi. Ces petites actions convergentes forment un faisceau susceptible de combattre les sentiments de révolte et d'exclusion. Ce sont ces sentiments qui, souvent, sont à l'origine de la consommation de substances illicites et des troubles de l'ordre public qui peuvent en être la conséquence. De plus, ces actions contribuent également à limiter les nuisances engendrées par ce phénomène

Cette politique de prévention n'occulte pas la nécessité des sanctions et des mesures de répression qui doivent être prises par les autorités compétentes, à savoir les autorités de police cantonales. D'un autre côté, cette politique s'intègre parfaitement dans la politique de la Confédération dans ce domaine, la fameuse politique dite des quatre piliers (prévention, thérapie, réduction des risques et répression). Dans le domaine de la politique de la drogue, Genève s'est toujours illustrée comme une ville pionnière d'une politique fédérale novatrice et audacieuse.

Aujourd'hui, il ne faut pas nier une aggravation des phénomènes de violence liée à la consommation et au trafic de drogue, même si ce constat ne doit pas nous amener à des dérives simplistes. La situation genevoise est particulière. Nous ne connaissons pas la situation de certaines banlieues de grandes villes françaises ou américaines, mais nous vivons dans une ville internationale, au mélange culturel très dense et très riche. Nous accueillons aujourd'hui des personnes venues de pays en guerre et le fait qu'elles aient été elles-mêmes très directement confrontées aux violences de la guerre les influence certainement.

Au lieu de stigmatiser cette population, Genève doit développer sa politique d'intégration et continuer à utiliser les outils actuels au niveau, notamment, de l'instruction publique (accueil d'enfants non francophones, appui) et de la politique du logement (mixité). Sur le plan municipal, la politique d'intégration se concrétise dans de nombreux domaines, que ce soit par le biais de nos activités dans le domaine de la petite enfance, de la vie parascolaire et périscolaire, de la jeunesse ou de la culture.

De plus, si une partie importante des vendeurs est d'origine étrangère, les acheteurs, eux, sont en règle générale tout ce qu'il y a de plus indigènes, et provenant de tous les milieux socioéconomiques, y compris de milieux très favorisés. Pour que les vendeurs aient une motivation de pratiquer leur trafic, il faut qu'il y ait une clientèle suffisante, qui éprouve le besoin d'acheter ces substances. Des mesures visant uniquement à réprimer le trafic de drogue dans sa partie visible, par une chasse simpliste aux dealers, non seulement ne fait que déplacer le problème ailleurs, mais de plus occulte le problème des acheteurs, qui de fait contribueront à générer un trafic illégal ailleurs, tout aussi nuisible dans ses effets.

Bien que les problèmes liés à la drogue ne puissent être imputés spécifiquement aux jeunes, force est de constater que des jeunes sont souvent impliqués dans le trafic, ou sont simplement consommateurs.

Surtout, il ne faut jamais oublier de dire que, dans une ville comme Genève, une majorité des jeunes vont bien, sont scolarisés, ne consomment pas (ou alors de manière marginale) de produits interdits et/ou dangereux et s'engagent dans des mouvements associatifs, des clubs sportifs, des écoles d'arts et de musique.

Cependant, la société actuelle génère un individualisme croissant. Elle encourage un esprit de compétition de plus en plus prononcé. L'action générale de la Ville vise donc à enrayer ces phénomènes et à renforcer le lien social.

Notre politique sociale doit prendre en compte, à tous les niveaux et dans tous les domaines, la situation, les besoins et les attentes de tous les membres du corps social pour en favoriser la capacité à vivre ensemble.

La politique de la jeunesse s'inscrit dans ce cadre global. La Ville de Genève a mis sur pied une Délégation à la jeunesse (DEJ) qui emploie une équipe administrative et une équipe de collaborateurs de terrain. La philosophie de base de la DEJ s'oriente tout naturellement vers l'écoute, la concertation et la participation. Tout ce qui est fait, se fait avec les jeunes et par les jeunes. La DEJ s'appuie sur ses partenaires naturels, les maisons de quartier et les centres de loisirs, mais aussi sur tous les réseaux publics et associatifs impliqués sur le terrain. Pour associer les jeunes, il est inutile d'attendre qu'ils viennent à nous. Il est indispensable d'aller vers eux. C'est pour cela que la DEJ a développé le travail social hors murs.

On sait qu'un jeune qui a fait un séjour en prison est un jeune qui sera encore plus difficile à insérer dans un tissu social. C'est bien pour cela que le Conseil administratif ne croit pas aux solutions miracles pour enrayer des phénomènes de société comme la consommation de drogue. S'il n'y a pas de solution miracle, si nous ne voulons pas d'une politique de «nettoyage des banlieues», c'est parce que nous misons plutôt sur de multiples petites actions qui, toutes, convergent vers l'intégration des jeunes au tissu social de la cité.

Sur le plan plus large de la présence dans les quartiers et de l'occupation positive du domaine public, la Ville de Genève a considérablement renforcé ses efforts de présence sur le domaine public, sous différentes formes ponctuelles ou durables. Des exemples particuliers sont donnés ci-après pour les trois quartiers mentionnés dans les textes du Conseil municipal auxquels répond le Conseil administratif: les Eaux-Vives, les Grottes et la place des Volontaires.

De manière générale, cette présence accrue se manifeste soit par des aménagements urbains (réhabilitation d'espaces publics, même de taille modeste), soit par des activités menées sous l'égide des différents services de la Ville (unités d'action communautaire, travailleurs sociaux hors murs, agents de sécurité municipaux, agents de civilité, etc.), soit encore par le biais d'actions ponctuelles, comme les manifestations de type «La ville est à vous», ou la Fête des voisins.

Aux Eaux-Vives

La seule présence de travailleurs sociaux ne peut enrayer totalement le sentiment d'insécurité ressenti par une partie de la population. Cependant, au fil des nombreuses réunions de coordination des professionnels, des milieux associatifs et de la police organisées dans le quartier, le climat s'est amélioré.

Différentes actions, menées tout au long de l'année, par les partenaires, tels que les unités d'action communautaire (UAC) rattachées au Service social de la Ville de Genève, la maison de quartier et les travailleurs sociaux hors murs rattachés à la DEJ contribuent à détendre la situation.

Des aménagements urbains ont été mis en place qui contribuent à cette évolution. C'est ainsi que, en attendant la réalisation du «plan lumière» sur l'ensemble des quais et des espaces publics, un éclairage provisoire mais puissant a été installé en septembre 2006 le long des arbres sur une partie du quai Gustave-Ador (vers le jet d'eau); la suite de ce quai devrait bénéficier du même éclairage d'ici à quelques mois. L'installation provisoire des «Yeux de la ville» vers Baby-Plage durant l'été 2006 a été plébiscitée, au point que le Conseil administratif va en faire une installation saisonnière renouvelable. Parallèlement, un aménagement du périmètre autour de Baby-Plage et au-delà sera effectué, en étroite collaboration avec l'Etat, afin de faciliter l'accès à la baignade pendant la saison estivale.

Cela étant, il ne faut pas nier qu'une tension importante subsiste dans ce quartier, qui se manifeste par le biais de réactions diverses mais répétées de la part d'habitants et notamment de parents d'élèves, notamment, par exemple lorsque des seringues ont été trouvées un matin dans le préau de l'école des Vollandes durant l'automne 2006. Depuis, d'importantes mesures ont été prises, aussi bien de nettoyage supplémentaire avant le début des classes que de présence d'agents de sécurité privés, et la fermeture du préau par le biais de mesures constructives a été mise en place à la demande des habitants. Le groupe de travail «prévention drogue», composé d'habitants et de parents d'élèves, et animé par l'UAC et la maison de quartier, va être renforcé; cette démarche pourrait être étendue à d'autres quartiers concernés, en fonction des situations. Relevons à cette occasion que ces mesures engendrent aussi des coûts supplémentaires importants.

Aux Grottes

L'ouverture de la salle de gymnastique de l'école des Grottes, le dimanche, a permis de mieux connaître les jeunes de ce quartier et de répondre à certaines de leurs demandes. La présence renforcée des travailleurs sociaux hors murs et des unités d'action communautaire a sensiblement détendu la situation.

Comme dans d'autres quartiers, la collaboration entre services publics et milieux associatifs a fait ses preuves. L'association Première Ligne, qui gère le local d'injection Quai 9, est très active dans ce quartier pour mener un travail de prévention et d'encadrement, y compris par des actions de ramassage de seringues et d'intervention auprès d'usagers de drogue qui ne respecteraient pas les règles du jeu.

A la place des Volontaires

L'ouverture d'une buvette associative au quai des Lavandières, durant la période estivale, l'organisation régulière de fêtes avec les commerçants et les habitants du quartier, sur la place des Volontaires, ont permis à la Délégation à la jeunesse d'améliorer le climat de collaboration entre les différents acteurs du périmètre. Cependant, seules des mesures de police d'envergure, de compétence cantonale, sont à même d'enrayer l'activité des nombreux dealers qui sont encore sur place.

Remarques finales

Comme on aura pu le constater à la lecture des lignes précédentes, un axe récurrent de l'action de la Ville réside dans la concertation active avec les réseaux

associatifs locaux. La notion de réappropriation de l'espace public par les habitants pour un usage positif et convivial est très importante dans ce contexte, des solutions de type policier ne pouvant en aucun cas régler le problème à elles toutes seules. Non seulement la Ville doit encore renforcer les synergies entre ses propres services ainsi qu'avec l'Etat et les milieux associatifs, mais de plus il est important de rappeler sans cesse que la réponse à ces problèmes passe aussi par l'engagement individuel et collectif des habitants.

Le Conseil administratif précise qu'une nouvelle lettre a été adressée récemment par le magistrat chargé du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, à l'intention du conseiller d'Etat chargé du Département des institutions, afin d'insister pour une action policière plus suivie dans les quartiers sensibles et afin de renforcer la coordination opérationnelle avec les services de la Ville de Genève.

En revanche, il est important de rappeler que la Ville de Genève n'est pas active dans le domaine particulier qui est le suivi spécifique des personnes usagères de drogues, dès lors qu'il s'agit d'une compétence clairement cantonale et que de nombreuses institutions publiques et privées s'occupent activement de cette question.

Par ailleurs, le Conseil administratif suit de près le dossier de l'extension des compétences des agents de sécurité municipaux et note que le Conseil d'Etat fait preuve d'ouverture à ce sujet, ce qui laisse espérer une évolution favorable dans ce dossier.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Manuel Tornare

Le 7 février 2007.